

**HONORAIRES AGENCE**  
(mise à jour au 12 novembre 2018)

**HONORAIRES DE TRANSACTIONS**

| Prix de vente         | Honoraires TTC ( T.V.A à 20%)<br>à la charge du vendeur |
|-----------------------|---|
| Moins de 25 000 €     | 2 500 €   |
| 25 001 € à 100 000 €  | 10 %  |
| 100 001 € à 200 000 € | 5.5 %   |
| 200 001 € à 450 000 € | 5 %   |
| 450 001 € et plus     | 4 %   |

- En cas de délégation de mandat, les honoraires applicables sont ceux de l'agence ayant reçu le mandat initial.
- En cas de mise en vente par une indivision dans le cadre d'une succession ou par un professionnel, promoteur ou marchand de biens, les honoraires pourront être à la charge de l'acquéreur. Dans ce cas, les honoraires ci-dessus seront calculés sur le prix net hors honoraires.

**HONORAIRES D'EVALUATION IMMOBILIÈRE**

- L'évaluation immobilière d'un bien non destiné à être mis en vente sera facturée 250 € TTC par parcelle cadastrale. Ce montant sera déduit des honoraires en cas de vente.

SENECLAUZE IMMOBILIER CONSEIL

SAS au capital de 3 000 € - 820 564 755 R.C.S LYON - S.I.R.E.T. : 820 564 755 00016

115 rue Barthélémy Thimonnier - 69530 BRIGNAIS - Tél : 04 81 09 11 23

N° de TVA Intra-communautaire FR50 820564755

Carte professionnelle N°CPI 6901 2016 000 008 777 délivrée par la CCI de Lyon

Garantie financière GALIAN 120000€